

Feuille de quorum du Conseil Communautaire



SEANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi trois avril à 16 h 00, les Membres du Conseil Le Mans Métropole, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 28 mars 2025 sont réunis Salle Forum des Quinconces, sous la présidence de M. S. LE FOLL, Président.

Sont présents : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOT, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDOM, M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD, M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU, Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX, Mme L. MÉNARD, Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI, Mme J. ROUSSEAU, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme C. LEBATTEUX, M. R. KANUA-DIYABANZA, Mme F. FERRON, M. A. BRAUD, M. G. CORDELET, Mme S. RABAUD-PLU, M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, Mme D. RAVENEL, Mme C. HEULOT, M. L. PARIS, M. Y. GOULETTE, Mme K. MULLET, M. J. MARCHAND, M. M. POLLEFOORT, M. N. AUGEREAU, Mme A. BUROT, Mme BOUCHE.

Absents et représentés : M. G. LEPROUST, M. C. COUNIL, Mme F. PAIN, Mme A-M. CHOISNE, M. Y. CALIPPE, Mme A. BESNARD, Mme P. LAUTRU, Mme I. SÉVÈRE, M. N. ARIK, Mme K. FOFANA, Mme M. SIOPATHIS, M. D. LE BARS, M. C. MASSÉ, Mme E. SANS, M. T. COZIC, M. P. DESMAZIERES, Mme J. LAUGER, M. C. VERNET, M. P. LÉBOUCHER, M. RAVÉ.

Votes par procuration :

M. G. LEPROUST a donné pouvoir à Mme BOUCHE
M. C. COUNIL a donné pouvoir à M. M. GUIHARD jusqu'à son arrivée
Mme F. PAIN a donné pouvoir à M. R. BATIOT jusqu'à son arrivée
Mme A-M. CHOISNE a donné pouvoir à M. P. MARIETTE
M. Y. CALIPPE a donné pouvoir à M. F. EDOM
Mme A. BESNARD a donné pouvoir à M. A. EL ARRASSE jusqu'à son arrivée
Mme P. LAUTRU a donné pouvoir à M. Q. PORTIER jusqu'à son arrivée
Mme I. SÉVÈRE a donné pouvoir à Mme N. BUCHOT
M. N. ARIK a donné pouvoir à Mme P. CHARTON

Mme K. FOFANA a donné pouvoir à Mme J. ROUSSEAU
Mme M. SIOPATHIS a donné pouvoir à M. C. ROUILLON
M. D. LE BARS a donné pouvoir à Mme C. LEROUX
M. C. MASSÉ a donné pouvoir à Mme S. RABAUD-PLU
Mme E. SANS a donné pouvoir à M. S. LE FOLL
M. T. COZIC a donné pouvoir à M. L. CHARRETIER
M. P. DESMAZIERES a donné pouvoir à M. N. AUGEREAU
Mme J. LAUGER a donné pouvoir à M. M. JUIGNÉ
M. C. VERNET a donné pouvoir à Mme C. HEULOT
M. P. LÉBOUCHER a donné pouvoir à M. J. MARCHAND
M. RAVÉ a donné pouvoir à Mme H. LAFORÊT-THIBAUT

M. Thierry TOUCHE remplit les fonctions de Secrétaire.

Le Procès-Verbal de la séance du 6 février 2025 est approuvé.

Le Président et le Secrétaire de séance ont signé au Registre après délibération en séance.

Détail du quorum

Délibérations 1 à 3 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	55

Délibérations 4 à 6 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	56

Délibérations 7 à 13 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	57

Délibérations 14 à 22 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	58

Délibérations 23 à 30 :

Nombre de conseillers communautaires en exercice	75
Nombre de conseillers communautaires présents	59

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 avril 2025

5- Modification de l'actionariat et de la gouvernance statutaire - SEM CENOVIA ENERGIES

DGA Ressources - Juridique, Commande publique

Rapporteur(s) M. Stéphane LE FOLL

Dans le cadre de son projet de territoire 2040, Le Mans Métropole souhaite se positionner comme un territoire de référence sur les politiques énergétiques et la production d'énergie renouvelable.

Pour répondre à ces objectifs, Le Mans Métropole en partenariat avec des opérateurs privés, a délibéré le 27 juin 2024 pour créer la SEM CENOVIA ENERGIES.

Les actes statutaires ont été signés le 24 octobre 2024 entre tous les actionnaires, avec la caisse des dépôts et consignation, la SEM Cénovia, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Caisse d'Épargne.

La Caisse d'Épargne Bretagne Pays De Loire, actionnaire à hauteur de 5 % du capital, a informé CÉNOVIA ENERGIES de sa volonté de diminuer sa participation et être actionnaire à hauteur de 3,30 %.

Dans un courrier du 20 janvier 2025, la Banque Populaire Grand Ouest a manifesté sa volonté de racheter les actions cédées par la Caisse d'épargne Bretagne Pays De Loire.

Le conseil d'administration de la SEM se réunira prochainement pour donner son agrément sur ce projet de rachat et de cession.

Le tableau ci-après présente l'évolution de la répartition du capital de CENOVIA ENERGIES à la suite de cette proposition de rachat :

Actionnaires	% du Capital de la Société Nombre d'action	Montant capital de la Société
Le Mans Métropole	54,00 % 383.184 actions	3.831.840,00 euros

La Caisse des Dépôts et Consignations	25,00 % 177.400 actions	1.774.000,00 euros
SEM CENOVIA	2,66 % 18.876 actions	188.760,00 euros
Crédit Agricole Anjou Maine	6,67 % 47.330 actions	473.300,00 euros
Crédit Mutuel Maine Anjou Basse Normandie	6,67 % 47.330 actions	473.300,00 euros
Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire	3,30 % 23.403 actions	234.030,00 euros
Banque Populaire Grand Ouest	1,70 % 12.077 actions	120 770,00 euros
TOTAL	100 % Soit 709.600 actions	Soit 7.096.000 euros

50 % de l'apport en capital de la Banque Populaire Grand Ouest sera libéré à la souscription.

En contrepartie de cette prise de participation la Banque Populaire Grand Ouest bénéficiera d'un poste d'administrateur et d'un membre titulaire et d'un membre suppléant au comité consultatif.

Afin de maintenir la majorité d'administrateurs publics au sein du Conseil d'Administration de Cénovia Energies, il convient de nommer un nouvel administrateur représentant Le Mans Métropole.

Le Conseil d'administration sera donc composé de 11 membres (contre 9 actuellement) dont 6 membres qui représenteront le Mans Métropole.

Les 5 administrateurs communautaires actuels sont :

Monsieur Jacques GOUFFE,

Madame Christine POUPINEAU,

Madame Isabelle LEBALLEUR,

Monsieur Nicolas AUGEREAU,

Fabienne LAGARDE, élue présidente de la SEM CENOVIA ENERGIE par le Conseil d'administration du 24 octobre 2024.

Pour le 6^{ème} poste d'administrateur communautaire à pourvoir, il est proposé la nomination de **Monsieur Laurent PARIS**.

En conséquence de ce qui précède, je vous propose mes Chers Collègues :

- de désigner comme représentant au sein du conseil d'administration de la SEM CENOVIA ENERGIES,
- d'approuver la modification des statuts et du pacte d'actionnaires suite à la modification du nombre d'administrateurs,
- d'autoriser les représentants de Le Mans Métropole en Conseil d'Administration et en AG à approuver ces modifications.

Votes

74 élus ont voté **POUR** : M. S. LE FOLL, Mme I. LEBALLEUR, M. C. ROUILLON, Mme F. LAGARDE, M. G. LEPROUST (représenté par Mme C. BOUCHE), Mme C. POUPINEAU, M. J. LE BOLU, M. J. GOUFFÉ, Mme P. CHARTON, M. R. BATIOT, M. M. MORTREAU, Mme R. KAZIEWICZ, M. J-Y. LECOQ, M. C. PETIT-LASSAY, M. F. BRETEAU, M. Q. PORTIER, M. F. EDOM, M. T. TOUCHE, M. C. COUNIL (représenté par M. M. GUIHARD), Mme F. PAIN, Mme L. HAMONOU-BOIROUX, M. A. EL ARRASSE, Mme A-M. CHOISNE (représentée par M. P. MARIETTE), M. Y. CALIPPE (représenté par M. F. EDOM), M. C. LACOSTE, M. S. CIGANA, Mme A. BESNARD (représentée par M. A. ARRASSE), M. P. MARIETTE, Mme P. LAUTRU (représentée par M. Q. PORTIER), Mme C. BRULÉ-DELAHAYE, Mme I. SÉVÈRE (représentée par Mme N. BUCHOT), Mme N. BUCHOT, M. M. GUIHARD, Mme C. LEROUX, M. N. ARIK (représenté par Mme P. CHARTON), Mme L. MÉNARD, Mme S. MOISY, Mme M. KARAMANLI, Mme J. ROUSSEAU, M. O. BIENCOURT, M. O. RUCHAUD, Mme K. FOFANA (représentée par Mme J. ROUSSEAU), Mme H. LAFORÊT-THIBAUT, Mme C. LEBATTEUX, M. R. KANUADIYABANZA, Mme F. FERRON, M. A. BRAUD, M. G. CORDELET, Mme M. SIOPATHIS (représentée par M. C. ROUILLON), M. D. LE BARS (représenté par M. C. LEROUX), Mme S. RABAUD-PLU, M. C. MASSÉ (représenté par Mme S. RABAUD-PLU), Mme E. SANS (représentée par M. S. LE FOLL), M. T. COZIC (représenté par M. L. CHARRETIER), M. L. CHARRETIER, Mme E. ANDRE, M. P. FOURNIER, Mme D. FLEURY, M. C. POIRIER, M. M. JUIGNÉ, M. P. DESMAZIERES (représenté par M. N. AUGEREAU), Mme J. LAUGER (représentée par M. M. JUIGNÉ), Mme D. RAVENEL, Mme C. HEULOT, M. C. VERNET (représenté par Mme C. HEULOT), M. Y. GOULETTE, Mme K. MULLET, M. J. MARCHAND, M. P. LEMBOUCHER (représenté par M. J. MARCHAND), M. M. POLLEFOORT, M. C. RAVÉ (représenté par Mme H. LAFORÊT-THIBAUT), M. N. AUGEREAU, Mme A. BUROT, Mme C. BOUCHÉ.

1 élu n'a pas pris part au vote : M. L. PARIS.

ADOPTE A L'UNANIMITE



N° d'identification : DEL256812H1

Affichage le 08 avril 2025

Délibération exécutoire le 08 avril 2025